

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

doscan F 85

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
D-20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

\*

\*

\*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence \*\*\*

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient \*\*\* dimethyldioctylammonium chloride; acide phosphorique

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

\*\*\*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### acide phosphorique

No. CAS	7664-38-2				
No. EINECS	231-633-2				
Numéro d'enregistrement	01-2119485924-24				
Concentration	>= 25	<	50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Met. Corr. 1			H290	
	Skin Corr. 1B			H314	
	Eye Dam. 1			H318	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25 %

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

##### propan-2-ol

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

Concentration	>=	1	<	3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Flam. Liq. 2		H225	
		Eye Irrit. 2		H319	
		STOT SE 3		H336	

## N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

No. CAS 1700656-13-8  
No. EINECS 810-288-7  
Numéro d'enregistrement 01-2119984313-35

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 2		H411	

## 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylic acid

No. CAS 37971-36-1  
No. EINECS 253-733-5  
Numéro d'enregistrement 01-2119436643-39

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Met. Corr. 1		H290	
		Eye Irrit. 2		H319	

## dimethyldioctylammonium chloride

No. CAS 5538-94-3  
No. EINECS 226-901-0  
Numéro d'enregistrement 01-2120767055-53

Concentration	>=	1	<	2,5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Acute Tox. 3		H301	Voie d'exposition: orale
		Acute Tox. 2		H310	Voie d'exposition: dermale
		Skin Corr. 1B		H314	
		Eye Dam. 1		H318	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

		Aquatic Acute 1	M = 10	
ATE	orale		720	mg/kg
cATpE	dermale		50	mg/kg

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

## En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

## En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

## En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

## Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -20 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives  
TRGS 510

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### propan-2-ol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	980	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Remarque: TMP: 84; FT: 66				

##### acide phosphonique à ...%

Liste	VLEP			
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>	0,2	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2	mg/m <sup>3</sup>	0,5	ppm(V)
Remarque: FT: 37				

##### acide phosphonique à ...%

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>		
Valeur limite à courte terme	2	mg/m <sup>3</sup>		

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

## Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

## Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant  $\geq$  0,65 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,4 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** liquide

**Couleur** brunâtre, limpide

**Odeur** caractéristique

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

#### inflammabilité

évaluation Non applicable

#### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

#### Point d'éclair

Remarque Non applicable

#### Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

#### température de décomposition

Remarque

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Valeur température	<	1 20	°C
<b>Viscosité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité et/ou densité relative</b>			
Valeur température		1,27 20	°C g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	miscible en toutes proportions		
<b>propriétés explosives</b>			
évaluation	non déterminé		
<b>Propriétés comburantes</b>			
évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).		
<b>Autres données</b>			
Aucun(e) n'est connu(e).			

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### dimethyldioctylammonium chloride

Espèces	rat		
DL50		720	mg/kg

##### propan-2-ol

Espèces	rat		
DL50		5840	mg/kg
méthode	OCDE 401		

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### propan-2-ol

Espèces	lapin		
DL50		13900	mg/kg
méthode	OCDE 402		

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	lapin		
DL50		2740	mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### propan-2-ol

Espèces	rat		
CL 50	>	25	mg/l
Durée d'exposition		6	h
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE 403		

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

<b>Mutagénicité</b>	pas remplis.
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)</b>	
<b>Exposition unique</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>exposition répétée</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### dimethyldioctylammonium chloride

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	0,35		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### propan-2-ol

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	9640		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	138		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Poisson zèbre ( <i>Brachydanio rerio</i> )		
---------	--	--	--

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

CL 50	>	1000			mg/l
Durée d'exposition		96	h		
méthode		OCDE 203			

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### dimethyldioctylammonium chloride

Espèces	Daphnia magna				
CE50	0,01	à	0,1		mg/l
Durée d'exposition	48	h			

### propan-2-ol

Espèces	Daphnia magna				
CL 50	env.	10000			mg/l
Durée d'exposition	48	h			

### acide phosphonique à ...%

Espèces	Daphnia magna				
CE50	>	100			mg/l
Durée d'exposition	48	h			
méthode	OCDE 202				

### N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Daphnia magna				
CE50	0,475				mg/l
Durée d'exposition	48	h			
méthode	OCDE 202				

## Toxicité pour les algues (Composants)

### dimethyldioctylammonium chloride

ErC50	0,01	à	0,1		mg/l
Durée d'exposition	72	h			

### propan-2-ol

Espèces	Scenedesmus subspicatus				
CI50	>	1000			mg/l
Durée d'exposition	72	h			

### acide phosphonique à ...%

Espèces	Scenedesmus subspicatus				
CE50	>	100			mg/l
Durée d'exposition	72	h			
méthode	OCDE 201				

### N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Scenedesmus subspicatus				
CE50	0,962				mg/l
Durée d'exposition	72	h			
méthode	OCDE 201				

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### propan-2-ol

Espèces	boue activée				
CE50	>	100			mg/l

### N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	boue activée				
CE50	>	1000			mg/l
Durée d'exposition	3	h			
méthode	OCDE 209				

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

non déterminé

## Biodégradabilité (Composants)

**dimethyldioctylammonium chloride**

évaluation

Facilement biodégradable (critères OCDE)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1760	1760	1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphorique, dimethyldioctylammonium chloride)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (phosphoric acid, dimethyldioctylammonium chloride)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (phosphoric acid, dimethyldioctylammonium chloride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		no	

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

##### 30 % et plus:

phosphates

##### 5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface non ioniques

##### moins de 5 %:

phosphonates, agents de surface cationiques

# doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## COV

COV (CE) 0 %

## Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290	Avis d'experts
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

## doscan F 85

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
06.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.